



ASPONA

ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE ET DES SITES
DE ROQUEBRUNE CAP-MARTIN MENTON ET ENVIRONS

B.P. 17 – 06190 ROQUEBRUNE CAP-MARTIN

AGRÉE N° SIREN 401 480 827 N° SIRET 401 480 827 000 13

Bulletin interne de l'Association

n°4/2017 - Novembre

Agenda :

- **L'intelligence des arbres (film)** : vendredi 24 novembre à 18h30 au cinéma Eden de Menton, projection-débat avec Vincent Kulesza, naturaliste forestier, organisée par l'ASPONA (tarif préférentiel : 5€)
- **Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la région PACA** : en consultation publique jusqu'au 3 décembre. Voir nos observations sur www.aspona.org
- **AG de l'ASPONA** : samedi 3 février 2018 (à confirmer)

A noter : à partir du 1^{er} janvier 2018, notre nouvelle adresse postale sera **BP 17 – 06501 MENTON Cedex**



Echouage d'un dauphin, que faire ?

Début octobre, à quelques jours d'intervalle, deux dauphins sont venus s'échouer sur les plages mentonnaises. Le premier mammifère marin n'a pas pu être sauvé ; le second a eu plus de chance, car le vétérinaire du service animalier des sapeurs-pompiers a pu le soigner et le relâcher au large.

Sachez qu'il ne faut surtout pas toucher un dauphin, mais alerter immédiatement les pompiers. Il existe un Réseau National Echouage. Pour la façade méditerranéenne, le Groupe d'Etude des Cétacés de Méditerranée (GECEM) est chargé de sa gestion et de sa supervision (www.gecem.org).

Le sanctuaire Pelagos, au large de nos côtes, abrite 8 espèces de cétacés, dont le plus fréquent est le dauphin bleu et blanc. *JNC*

En route pour les mobilités douces !

Vous avez été nombreux à nous soutenir et nous vous en remercions. Nous avons arrêté notre campagne mi-octobre, satisfaits d'avoir obtenu finalement 140 signatures de soutien à notre pétition demandant aux maires de Menton et de RCM de rendre la ville aux piétons, notamment ceux à mobilité réduite, et aux cyclistes. **Parce que plus de mobilités douces (à pied, en vélo, en trottinette, en scooters électriques), c'est moins de pollution de l'air, moins de bruit et plus de sécurité !**

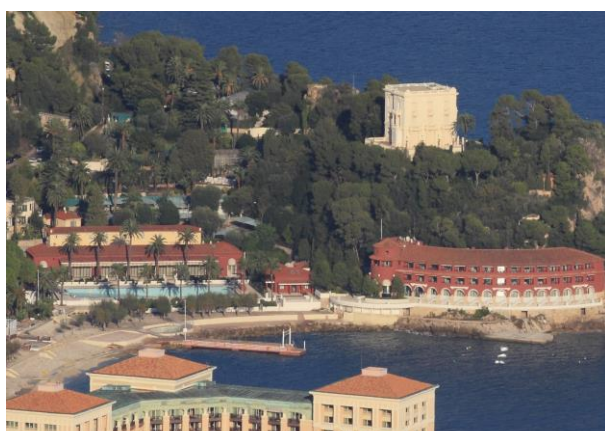
La piste cyclable se profile de plus en plus à l'horizon, puisque la Communauté d'agglomération (CARF) l'envisage dans un document officiel pour mettre en valeur le front de mer. Nous avons aussi reçu **un soutien du Conseil départemental** qui mène avec le Parc des Alpes ligures un projet de coopération transfrontalière EDU-MOB « Education à la mobilité ». Parmi les actions menées à Vintimille et Vallecrosia, faciles à transposer côté français, figurent le recensement avec les parents et les enseignants des trajets domicile-école et leur sécurisation, pour développer la marche à pied et l'usage du vélo par les parents et les enfants, au quotidien.

Une rencontre récente avec le maire de Roquebrune a permis d'évoquer un projet de passerelle destinée aux seules bicyclettes, en direction de Monaco. Nous verrons aussi le maire de Menton, bientôt.

L'ASPONA reste mobilisée pour obtenir l'amélioration de la circulation des piétons : élargissement et réfection des trottoirs, aménagement et sécurisation des passages piétons, ralentisseurs et modulation de la vitesse autorisée, etc. *NN*

Une nouvelle extension en mer se prépare en catimini à Roquebrune

Le conseil municipal de RCM a entériné le 9 octobre un nouvel « aménagement » sur la plage de Saint-Roman, pour se conformer à la législation française exigeant la démolition des ouvrages en béton actuels sur plus de 600 m de linéaire. Le *Hic*, c'est que pour protéger les installations de la SBM qui loue la Plage de Saint-Roman, « *sans abimer les herbiers de posidonie et de cymodocées* », le projet de « renaturalisation » de la plage envisagé entraînerait **une extension en mer de plus de 1 hectare !** En effet, une nouvelle plage « *rechargée en galets* » (remplissage sur nappe géotextile) prendrait place devant le Beach Hôtel s'étendant sur 15 500m² englobant complètement l'actuel ponton solarium. **Le projet prévoit en outre la réalisation d'une butée de pied de plage et la mise en place d'une digue récifale sous-marine. Il devrait durer deux ans et coûter 4,5 millions d'euros.** L'ASPONA dénonce l'absence de prise en compte des effets cumulés de cet aménagement avec ceux liés à la construction d'immeubles en amont dans le Vallon de St Roman, alors que l'exutoire est commun, et au chantier de l'extension en mer de Monaco. Pourquoi un tel aménagement n'est-il pas réalisé sur la plage du Larvotto déjà artificialisée ? L'ASPONA considère qu'**un projet alternatif** respectueux du trait de côte actuel et ménageant l'herbier et l'écosystème existants serait **préférable pour ce site d'exception**; elle a saisi la DREAL. *MJ*



Extension en mer de Monaco

En septembre, la Préfecture maritime Méditerranée nous a précisé que « *la réglementation française actuelle n'impose pas aux navires et barges (qui ne transportent pas des marchandises dangereuses) de s'éloigner particulièrement de nos côtes, lorsqu'ils quittent Monaco* ». **Ils peuvent donc raser le Cap Martin.**

Néanmoins, **les mouillages en cas de tempête** ne peuvent se faire de manière anarchique et « *il a été demandé aux opérateurs de ce chantier de rechercher des solutions pérennes d'accueil ...et, en tout état de cause, de solliciter nécessairement une autorisation préalable de mouillage auprès du CROSS Méditerranée* ». La surveillance des riverains reste donc de mise.

Rencontrée début novembre, Mme l'Ambassadrice de France à Monaco nous a confirmé qu'elle assurerait le suivi dans le cadre de la Commission étatique mixte, ainsi qu'en tant que Présidente de la convention RAMOGE. La ratification par Monaco des conventions d'Espoo sur l'évaluation de l'impact sur l'environnement dans un contexte transfrontière (1991) et d'Aarhus (1998) sur l'accès à l'information en matière d'environnement nous rassurerait pleinement. *MJ - NN*

Pas de répit pour la Baie Ouest de Menton

Le conseil municipal vient de voter le lancement du marché d'étude pour le réaménagement des plages depuis le Vieux Port jusqu'à la limite de la commune à l'ouest, avec **l'artificialisation du "casier 3"** correspondant au seul linéaire de 700 m encore en eaux libres. **Il coûtera 12 millions d'euros sur un linéaire de presque 2 kilomètres.** Nous nous interrogeons sur la légalité de tels projets en l'absence de SCOT, valant schéma de mise en valeur de la mer, et, selon nos informations, sans avoir recueilli au préalable l'avis de la commission des sites. *FL*

Pour poursuivre ses activités l'ASPONA a besoin de vous !

Bulletin d'adhésion, de renouvellement ou de don :

ASPONA, BP 17, 06190 - ROQUEBRUNE CAP MARTIN

e-mail : info@aspona.org

Nom :

Prénom :

Adresse :

Ville :

e-mail :

@

Je déclare adhérer à l'ASPONA et je règle la cotisation de 30€ (20€ pour étudiants et chômeurs)

Date :

Signature :

Cotisation déductible en partie de vos impôts – Un reçu vous sera envoyé sur demande